

Les universités ne doivent pas être instrumentalisées à des fins politiques

« Faire vivre le débat suppose qu'il soit protégé », souligne un collectif de soixante-dix dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui défendent l'autonomie des « bastions démocratiques » que sont les universités

Dans le contexte de la recrudescence d'actes et de paroles antisémites, pas un jour ne passe sans que les universités soient montrées du doigt, accusées tantôt de laxisme, tantôt de censure, sans que jamais ou presque on considère la situation comme elle doit l'être, au regard du droit dans un pays démocratique.

S'agissant d'un prétendu laxisme, ainsi que France Universités l'a récemment rappelé, affirmer que les universités ne combattent pas l'antisémitisme relève de la propagande. C'est un mensonge que de dire que les présidentes et présidents d'établissements d'enseignement supérieur sont dans le déni quant à ce fléau qui constitue d'abord un délit. Ils ont à leur disposition plusieurs outils, dont ils ne manquent pas de se saisir : le signalement au

procureur de la République par l'article 40 du code de procédure pénale, le dépôt de plainte, ainsi que le recours à des mesures disciplinaires.

Contrairement à ce qu'avancent certains, dont la connaissance de la chose universitaire semble très restreinte et qui devraient eux-mêmes signaler au procureur de la République les dossiers qu'ils prétendent détenir, les présidentes et présidents d'université pratiquent la tolérance zéro face aux violences et aux discriminations, de quelque nature qu'elles soient. S'agissant d'une prétendue censure, les accusations sont tout aussi fausses. Elles sont abjectes dès lors qu'un président est comparé à un collaborateur du régime nazi. Force est de constater que la polémique est aujourd'hui reine dans nos sociétés, et que les lieux et contextes de débat éclairé sont de plus en plus rares.

Cadre d'échanges

Cette évolution désastreuse, dont la dynamique semble malheureusement s'aggraver, est très préoccupante en démocratie, puisque, par essence, le débat contradictoire en constitue l'un des fondements. Or l'université, qui accueille chaque année des milliers de conférences publiques et de colloques scientifiques, est l'une des seules institutions à offrir un tel cadre d'échanges et de discussions.

Rappelons que le code de l'éducation dispose que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique », qu'« il tend à l'objectivité du savoir » et qu'il « respecte la diversité des opinions ». Il doit également « garantir à

l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique ». Et c'est peut-être précisément en raison de ces prérogatives que l'université est attaquée par celles et ceux dont la pensée se réduit à la provocation et à l'outrance.

Tout débat doit pouvoir se tenir dans des conditions de sérénité, d'information éclairée, mais également de sécurité des personnes présentes. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, chaque présidente et président d'université peuvent légitimement décider d'annuler ou de reporter un événement. C'est toujours à regret. Mais, pas plus que dans le reste de la société, la violence, sous aucune forme que ce soit, n'a sa place sur un campus ou dans un amphithéâtre.

Pour le dire autrement, faire vivre le débat suppose qu'il soit protégé. A charge pour les organisateurs de tels débats d'apprendre à les maîtriser, et de ne pas jeter l'anathème sur d'éventuels contradicteurs en tirant prétexte de leur religion, de leur culture ou de leur origine, réelle ou supposée. Il est de la responsabilité des présidentes et des présidents de veiller à ce que de telles conditions soient respectées.

Exercer pleinement cette responsabilité implique d'en avoir les moyens. Or l'université française doit aujourd'hui se battre pour son autonomie, qui doit être préservée et même confortée. Et si les décisions des présidentes et présidents peuvent être contestées devant les juridictions administratives, elles n'ont pas, en revanche, à leur être dictées.

L'université a aujourd'hui précisément besoin de se voir renforcée et soutenue, en tant qu'institution, pour être plus efficace dans l'accomplissement des rôles qui sont les siens, pour la jeunesse, pour la science et pour l'innovation. Lieux de formation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont aussi, et inséparablement, des lieux de construction et d'expression de la pensée critique. Ils sont, à ce titre, des bastions démocratiques, et ils entendent le rester. Les universités ne doivent pas être instrumentalisées à des fins politiques. Il y va également de l'image de la France dans le monde. ■

Premiers signataires : Virginie Dupont, présidente de l'université Bretagne Sud et vice-présidente de France Universités ; Guillaume Gellé, président de France Universités ; Dean Lewis, président de l'université de Bordeaux et vice-président de France Universités. Retrouvez la liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

FORCE EST DE CONSTATER QUE LA POLÉMIQUE EST AUJOURD'HUI REINE DANS NOS SOCIÉTÉS ET QUE LES LIEUX ET CONTEXTES DE DÉBAT ÉCLAIRÉ SONT DE PLUS EN PLUS RARES

Pascal Brice Les réponses de l'exécutif au délitement social amplifient les difficultés du pays

Le gouvernement décourage les acteurs de la solidarité, regrette le représentant de centaines d'organisations qui luttent contre l'exclusion sociale

Le gouvernement pose un diagnostic largement fondé sur l'état des classes moyennes. Mais il y oppose des réponses qui amplifient les difficultés du pays et celles des acteurs de la solidarité.

Le constat partagé tourne autour du délitement social, d'une crise des classes moyennes – celles qui travaillent et n'y arrivent pas – débouchant sur une forte aspiration à l'ordre et à l'autorité. La montée de l'extrême droite en est la traduction politique. Les bases des politiques de solidarité et de la démocratie s'en trouvent fissurées alors que les besoins sociaux et écologiques vont croissant et que la dette publique pèse.

Face à cela, les réponses de l'exécutif inquiètent. Plutôt que de porter son action vers le sens et la rémunération du travail ainsi que l'équité de l'impôt, il met en cause les personnes en situation de pauvreté (bénéficiaires du revenu de solidarité active ou des allocations-chômage de longue durée) et les étrangers (loi sur l'immigration [votée en décembre 2023] en attendant la prochaine réforme de l'aide médicale d'Etat), tout en confortant les égoïsmes économiques et sociaux (refus des hausses d'impôts pour les plus favo-

risés, remise en question annoncée de la loi SRU sur le logement [dans un texte présenté début mai en conseil des ministres]).

Face aux aspirations croissantes à l'ordre social, l'exécutif convoque l'uniforme à l'école, affecte publiquement le tutoiement à l'égard de jeunes délinquants et cible les parents défaillants. Sans compter l'invocation rituelle à l'autorité de l'Etat qui ne parvient plus à masquer les limites d'une puissance à la fois précieuse, omniprésente et hors-sol à force de dérive technocratique.

Les emprunts récurrents au vocabulaire militaire illustrent la difficulté de l'exécutif à mesurer ce qui légitime l'autorité dans une société démocratique : la règle commune s'y exerce d'une manière d'autant plus efficace qu'elle est consentie par le corps social car généralement perçue comme délibérée, juste et équitable. Comme nombre de travailleurs sociaux le savent, c'est sur ces bases que l'autorité la plus ferme peut s'exercer efficacement quand cela est nécessaire. Là réside la différence entre une société justement ordonnée et une société au garde-à-vous.

Ces impasses mettent désormais en danger les équilibres du pays et

ses acteurs de la solidarité au moment même où la précarité s'étend. Plus une seule rencontre avec les responsables d'associations, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux, les bénévoles partout dans le pays sans que s'expriment le désarroi, la colère ou le découragement. Des sentiments partagés par nombre d'élus locaux et d'agents publics. Au point que personne ne peut plus garantir que le monde associatif pourra être présent à la prochaine crise d'ampleur comme lors de l'épidémie de Covid-19 ou des distributions alimentaires débordées en temps d'inflation.

Vision de la solidarité

Nous ne laisserons passer aucune possibilité de faire à nouveau avancer le travail avec les pouvoirs publics. Ne serait-ce que pour contribuer à une plus grande cohérence entre un discours porteur d'incitation à l'effort et au travail et des actes qui affaiblissent l'accompagnement vers l'emploi, entre un discours d'ordre et des actes qui laissent dans les rues des personnes en difficulté de santé mentale, souffrant d'addictions ou encore des étrangers au détriment de leur dignité, de la nôtre et de la tranquillité publique.

Il est aussi désormais de notre responsabilité de montrer la détermination du monde associatif à faire entendre sa contribution indispensable à la vitalité et aux équilibres de

la France. Afin que chacune et chacun comprenne que ce pays ne tiendrait pas sans ses acteurs de la solidarité et que leur action n'est pas étanche aux dérives de la société, du débat et des politiques publiques.

Nous entendons prendre toute notre place dans une société traversée par de nombreuses crispations, avec celles et ceux qui feront le choix de les dénouer plutôt que de les nier ou de les instrumentaliser. En étant porteurs d'une vision de la solidarité en actes, efficace, équitablement financée, centrée sur la parole, le parcours et les lieux de vie des personnes. En accompagnant celles et ceux qui le peuvent vers le travail, et celles et ceux qui ne le pourront pas dans une vie digne, dans le cadre d'engagements réciproques avec la collectivité, comportant notamment un accueil organisé et maîtrisé des étrangers. Afin de contribuer, plus que jamais, à la dignité des personnes et à la tranquillité sociale par la lutte contre toutes les exclusions et toutes les violences. ■

Pascal Brice est président de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui regroupe plus de 900 associations et organismes agissant pour la solidarité

DROITS DE RÉPONSE

Lettres de Hubert Védrine et de Jean Glavany

A la suite de la publication de la tribune « Au Rwanda, en 1994, l'Elysée a engagé la France dans la voie du déshonneur », signée Patrick de Saint-Exupéry (Le Monde du samedi 13 avril), nous avons reçu, au titre du droit de réponse, les courriers suivants d'Hubert Védrine, ancien secrétaire général de l'Elysée, et de Jean Glavany, président de l'Institut François Mitterrand :

Hubert Védrine : « Contrairement à ce qu'affirme Patrick de Saint-Exupéry, la « présidence française », dont il rappelle que j'étais le secrétaire général, ne s'est jamais engagée dans une politique de « collaboration » avec les génocidaires au Rwanda. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au passage du rapport établi par la commission d'historiens présidée par Vincent Duclert – auquel se réfère d'ailleurs Patrick de Saint-Exupéry – qui a conclu que rien ne vient démontrer que la France est « complice du génocide » (p. 971). Au contraire, les dates sont claires : la France est le seul pays au monde à avoir, dès 1990, tenté d'empêcher une guerre civile et des massacres en bloquant l'offensive du FPR et rendant possible la signature, le 4 août 1993, des accords d'Arusha, compromis politique favorable aux Tutsi. Pendant le génocide, alors qu'elle avait quitté le pays après la conclusion des accords d'Arusha à la demande du FPR de Paul Kagame, la France est le seul pays au monde à s'être déclaré disponible pour mener une opération humanitaire dès lors que le Conseil de sécurité aurait voté une résolution en ce sens, laquelle a été bloquée par les Etats-Unis jusqu'au 22 juin 1994. Comme le rappelle le rapport Duclert, cette opération, menée par la France seule, avec le Sénégal, a permis de sauver des milliers de personnes (p. 971). »

Jean Glavany : « Le jeudi 4 avril 2024, des conseillers de l'Elysée annonçaient que le président s'appretait à dire, dans une vidéo diffusée le dimanche 7 avril, que la France « aurait pu arrêter le génocide (...) avec ses alliés occidentaux et africains », mais qu'elle « n'en a pas eu la volonté ». Or dans la vidéo diffusée, le président s'est contenté de rappeler son discours de Kigali de mai 2021, à savoir que la France avait une « responsabilité accablante dans un engrenage qui a abouti au pire, alors même qu'elle cherchait précisément à l'éviter ». Il n'a ni confirmé ni démenti les propos de ses conseillers, bien qu'ils étaient contradictoires par rapport à son discours de 2021. Dans un communiqué, je lui ai donc demandé de clarifier sa position. Ceci n'a pas été vain puisque le lundi 8 avril, l'Elysée a indiqué au Monde que l'annonce du 4 avril était un « faux pas de communication », une « incompréhension » avec les journalistes, et qu'il fallait s'en tenir au discours de 2021. Plus qu'un faux pas, il semble surtout s'agir d'un rétropédalage car il y a bien eu, d'après Le Monde, « une première version écrite de la vidéo » reprenant les termes du 4 avril. Ma demande a donc été d'autant plus utile que Patrick de Saint-Exupéry, comme en témoigne sa tribune, avait semblé prendre au sérieux les propos du 4 avril. »